

(sleeve)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

NUFARM

**Compitox
Herbicide Liquide**

CONTIENT UNE SOLUTION SALINE DE MÉCOPROP-P

Pour les pelouses, les verts et les allées de golf, cultures de blé, d'orge et d'avoine.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Mécoprop-P, présent en tant que sel de potassium...150 g é.a./L

No. D'HOMOLOGATION 27824 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON

(4 – 200) Litres

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Rincer immédiatement si le produit concentré se retrouve sur la peau ou dans les yeux. Ne pas respirer la fumée. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Éviter que le produit dérive. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières ou autres sources d'eau. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, aliments pour les animaux, engrais, plantes et denrées alimentaires.

Manutention du concentré (mélange et chargement) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de la l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant au produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur fermé.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

ENTREPOSAGE :

Entreposer à des températures supérieures à 0°C. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProSAR, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(booklet)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

NUFARM

**Compitox
Herbicide Liquide**

CONTIENT UNE SOLUTION SALINE DE MÉCOPROP-P

Pour les pelouses, les verts et les allées de golf, cultures de blé, d'orge et d'avoine.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Mécoprop-P, présent en tant que sel de potassium...150 g é.a./L

No. D'HOMOLOGATION 27824 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Rincer immédiatement si le produit concentré se retrouve sur la peau ou dans les yeux. Ne pas respirer la fumée. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Éviter que le produit dérive. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières ou autres sources d'eau. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, aliments pour les animaux, engrais, plantes et denrées alimentaires.

Manutention du concentré (mélange et chargement) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de la l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant au produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur fermé.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

RUISSÈLEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

ENTREPOSAGE :

Entreposer à des températures supérieures à 0°C. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prozar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

PRÉCAUTIONS D'USAGE :

Ne pas traiter les cultures sensibles telles que: pois, fèves, betteraves sucrières, tomates, trèfles, luzernes, colzas (Canola), tournesols, pommes de terre, navets, légumes, fleurs, arbres ou arbustes.

Attention : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme

fourrage: il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

Temps propice : Traiter par temps chaud dans des conditions favorables de croissance. Éviter de traiter par temps très chaud ou en période de sécheresse.

Ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les parasites dans les milieux aquatiques. NE PAS l'utiliser dans la lutte contre les parasites aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnements en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

Mélange : Pour obtenir un mélange uniforme, remplir à moitié le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, ajouter la quantité voulue de l'Herbicide Liquide COMPITOX et brasser à fond. Ajouter le reste de l'eau et bien mélanger avant l'application.

Volume d'arrosage : Pourvoir le pulvérisateur de buses qui appliquent de 300 à 400 litres d'eau par hectare en utilisant une pression qui ne dépasse pas 275kPa. Avant l'application, vérifier le pulvérisateur pour vous assurer qu'il applique bien la quantité voulue.

Aux petites superficies, on peut appliquer l'Herbicide Liquide COMPITOX au taux recommandé dans 10 litres d'eau par 100 m². On recommande de ne pas couper l'herbe dans les 3 ou 4 jours avant et après le traitement. Ne pas arroser dans les 24 heures qui suivent le traitement. L'Herbicide Liquide COMPITOX peut agir plus lentement que certains autres herbicides et il peut se passer jusqu'à trois semaines avant que son effet sur les mauvaises herbes se manifeste. On peut répéter le traitement au besoin.

Restrictions Concernant La Culture En Rotation

Respecter un délai de réensemencement minimal de 30 jours.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DES PELOUSES ET DES VERTS ET LES ALLÉES DE GOLF :

L'Herbicide Liquide COMPITOX peut s'employer sur la fétuque rouge, le pâturin glauque, les agrostides et le ray-grass lorsqu'on l'applique conformément aux directives ci-dessous. Le LO-DRIFT® peut-être ajouté à la bouillie afin de minimiser tout risques de dérive. Suivre toutes les directives qui figurent sur l'étiquette du LO-DRIFT afin de connaître la bonne façon de préparer la bouillie.

Fréquence maximale d'application sur les gazons : Pour un bon entretien des pelouses, normalement deux applications par année sont adéquates sur une superficie donnée. Cela ne comprend pas les applications localisées.

TAUX D'APPLICATION :

Semis de graminées : 60 ml par 100 m². 5,5 litres par hectare (doivent avoir au moins 2,5 cm de haut au moment du traitement).

Gazon établi : 90 mL par 100 m². 8,5 litres par hectare.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Sensibles à :

L'état de jeunes plants : Utiliser 60 mL par 100 m². 5,5 litres par hectare.

Comme plants établis : Utiliser 90 mL par 100 m². 8,5 litres par hectare.

Traiter lorsque les plants sont en croissance vigoureuse.

Sellaire moyenne

Trèfle

Céreste vulgaire

Plantain

Moyennement sensibles : Utiliser 90mL par 100 m². 8,5 litres par hectare.

Renoncule ou bouton d'or

Spargoute des champs

Lierre terrestre

Pissenlit

Lupuline

Stellaire à feuilles de graminées

Chardon des champs

Traiter avant la floraison au début de juin ou en septembre, lorsque les plants sont jeunes et en croissance rapide.

En présence de pissenlit, ajouter du 2,4-D à ce produit.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ, L'AVOINE ET L'ORGE :

On applique l'Herbicide Liquide COMPITOX lorsque les plantes sont en excellente croissance soit à partir du moment où la plante a 3 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille paniculaire: le grain à environ 10 – 15 cm de hauteur. **NE PAS ARROSER DES CÉRÉALES CONTRE-ENSEMENCÉES DE LÉGUMINEUSES.**

TAUX D'APPLICATION SUR LES CÉRÉALES POUR LA SUPPRESSION :

Chardon des champs (partie aérienne)

Gaillet grateron

Stellaire à feuilles de graminées

Plantain

Stellaire moyenne

Spargoute des champs

Trèfle (spontané)

Stade de croissance	Taux	Surface	Quantité d'eau
Plantule	5,5 L	1 hectare	200 – 300 L

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

ZONES TAMPONS :

Aucune zone tampon n'est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Blé, avoine et orge	1	0	1	1	5
	Terrains de golf ou sur le gazon établi	1	0	2	1	10

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %.

L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les

produits employés. Appliquer en utilisant la plus grosse catégorie de gouttelettes de l'ASAE indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Ne pas utiliser les pulvérisateurs à herbicides pour appliquer n'importe quel autre produit chimique à des cultures qui pourraient être endommagées (voir l'information ci-haut) sans un nettoyage approfondi. Pour bien le nettoyer, rincer plusieurs fois avec de l'eau tout l'appareil, y compris la pompe, les boyaux, la rampe et les buses. Ensuite, remplir le réservoir et tout le système de l'appareil avec de l'eau additionnée de détersif ou d'ammoniac (1 partie pour 100 parties d'eau) et laisser reposer cette solution pendant 24 heures. Rincer plusieurs fois avec de l'eau propre.

Même après un tel nettoyage, l'emploi du pulvérisateur peut occasionner des dommages aux cultures sensibles, particulièrement si on a utilisé des esters. Il est préférable d'utiliser ce pulvérisateur sur les cultures recommandées. Lors du nettoyage, éviter de contaminer les eaux d'irrigation.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'Herbicide Liquide COMPITOX, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide Liquide COMPITOX et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide Liquide COMPITOX ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1 800 868-5444 ou à www.nufarm.ca.